



Règlement tournoi départemental Mario Kart 8

1. Généralités

Le TIM-G31 est un tournoi départemental de jeu vidéo, sur le jeu **Mario Kart 8 Deluxe**, sur la console Nintendo Switch.

Il se compose de **deux phases** :

- les **qualifications, dans chaque bibliothèque municipale participante**, qui désigne un.e gagnant.e par bibliothèque
- la **phase finale**, qui voit s'affronter les gagnants de chaque bibliothèque municipale.

Cette finale aura lieu **le samedi 6 novembre 2021 à 14h, en présentiel, à la Médiathèque Départementale (Labège)**.

Le présent règlement est celui de la phase de qualification organisée par la Médiathèque de Roques.

La bibliothèque est ici désignée par « l'organisation » ou « les organisateurs ».

Elle a lieu le **samedi 30 octobre 2021 à 14h30** en présentiel, à la médiathèque de Roques (Tiers-lieu culturel Le Moulin, 14 avenue de la Gare).

2. Participation

La compétition Mario Kart 8 Deluxe est ouverte à tous les joueurs à **partir de 7 ans** (au jour du tournoi). Tout participant mineur doit présenter **une autorisation d'un représentant légal** pour participer au présent tournoi. Le formulaire est à demander aux organisateurs. Le représentant légal doit justifier son identité par la présentation d'**une pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport).

Tous les participants, mineurs et majeurs, doivent présenter une pièce d'identité à l'inscription.

La bibliothèque choisit le nombre de participants pouvant participer à sa phase de qualification. Ce nombre de participants peut être amené à changer, en fonction de la durée de l'animation, de la place disponible, ou de tout autre raison organisationnelle.

La participation au tournoi est gratuite.

3. Organisation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour l'adapter au nombre de joueurs présents.

Les joueurs doivent être présents et prêts à jouer à l'heure du début du tournoi. Les joueurs retardataires seront considérés comme forfait.

3.1. Phases d'équilibrage et phase de qualification

Les joueurs sont répartis par groupe aléatoirement. Chaque membre affronte les autres membres de son groupe, en mode Multijoueur Local. Le vainqueur de chaque groupe est déterminé par son classement à l'issue de quatre courses dans son groupe. En cas d'égalité, le classement du dernier circuit détermine le classement des joueurs.

Cette première session sert à niveler les groupes pour la phase de qualification.

A la fin de cette première session d'équilibrage, de nouveaux groupes de joueurs sont définis de la manière suivante :

- 1 joueur classé 1^{er} lors de la première session
- 1 joueur classé 2^{ème} lors de la première session
- 1 joueur classé 3^{ème} lors de la première session
- 1 joueur classé 4^{ème} lors de la première session

La phase de qualification se déroule de la même manière que la première, par groupe de joueurs en multijoueur. Le classement de chaque groupe définit le positionnement des joueurs dans l'arbre de phase finale.

Les gagnants de chaque groupe forment un nouveau groupe au sein duquel ils s'affrontent. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un.e unique gagnant.e soit désigné.e.

Le/la gagnant.e du tournoi sera retenu.e pour participer à la phase finale du tournoi, à la Médiathèque départementale de Labège.

4. Les réglages du jeu (cf. fiche aide à la conduite)

Multijoueur local – 4 Joueurs – Course VS – choix du personnage libre – choix du kart et options libres – Grand prix 150cc – Équipes : Chacun pour soi – Objets : mode normal – IA : IA normale – Véhicules IA : Tous les véhicules – Circuits : Aléatoire – Nombre de courses : 4 course

Les joueurs ont 30 secondes pour choisir leur personnage, leur kart et les options. Les joueurs qui dépassent ce délai seront avertis, et les organisateurs pourront le déclarer forfait en cas d'abus.

Conduite assistée : désactivé ; Gyroscope : au choix du participant ; Accélération auto : au choix du participant ;

L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de circuits par tour de qualification afin de fluidifier l'organisation.

5. Le matériel

Les manettes sont mises à disposition par les organisateurs. Les joueurs ne peuvent pas utiliser leurs propres manettes.

Les organisateurs ont à leur disposition des Joy-Con et des manettes Nintendo Switch Pro. L'organisateur se réserve le droit d'imposer un type de pad aux participants pour la compétition. Le joueur ne pourra pas effectuer de réclamation dans le cas où il ne peut pas jouer avec son pad de « prédilection ».

6. Dotation

Un diplôme sera distribué à tous les participants.

Le/la gagnant.e recevra une invitation à participer à la grande finale départementale, le 6 novembre 2021 à la Médiathèque Départementale.

7. Discipline et arbitrage

1. Toute inscription et participation vaut acceptation en totalité de tous les points du présent règlement.

2. Chaque participant doit être fair-play et respectueux de ses adversaires et des organisateurs.

3. En cas de non-respect du présent règlement, de la non-observation des consignes, de manque de fair-play, de violence physique ou verbale ou de casse de matériel, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le joueur de la participation.

4. Toute forme de triche sera sanctionnée d'une exclusion par les organisateurs.

5. Aucune substitution de joueur n'est tolérée durant la compétition. Les joueurs jouent sous leurs propre identité.

6. Les participants absents lors de leur tour peuvent être déclarés forfait par les organisateurs. Il est fortement conseillé de rester présent sur le stand lors des tournois.

7. Une pause effectuée lors du match sans raison valable sera sanctionnée allant jusqu'à la disqualification.

8. Les participants doivent être présents dès le début du tournoi sous peine de voir leur place attribuée à quelqu'un d'autre.

9. En cas d'interruption involontaire d'une partie (coupure d'électricité, ...), celle-ci est à refaire entièrement.

10. En cas de litiges, les organisateurs ont toute autorité pour trancher, et leurs décisions sont incontestables.

11. L'organisateur peut annuler tout ou partie de la compétition ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants.

Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation, du seul fait de leur participation, à :

- enregistrer leur image lors de leur participation à la compétition de Mario Kart 8 Deluxe
- exploiter l'enregistrement de leur image, synchronisé ou non, par tous modes ou procédés audiovisuels par diffusion sur tous réseaux ainsi qu'à l'occasion de toutes actions de communication afférentes à cet événement.

Les participants reconnaissent qu'aucune rémunération ne leur sera versée en contrepartie de la présente autorisation.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses représentants légaux exerçant l'autorité parentale donnent l'autorisation à l'organisateur pour l'utilisation de son image dans les conditions qui précèdent.

A intégrer à l'autorisation parentale

11. Normes sanitaires (à moduler en fonction des mesures annoncées)

Les manettes sont désinfectées après chaque utilisation.

Les joueurs doivent respecter les obligations sanitaires en fonction des mesures prises par la structure organisatrice.

12. Application et Interprétation du règlement

Le règlement s'applique à toute personne qui participe à la compétition. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée par les organisateurs.